



Paris, le mercredi 03/09/2025

Madame Elisabeth Borne
Ministre d'État, ministre de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : Acheminement des livrets d'évaluations nationales

Madame la Ministre,

Dans le cadre de l'alerte sociale déposée le 25 août, nous avons réitéré notre opposition aux modalités de distribution des livrets d'évaluations nationales telles que mises en œuvre ces dernières années et qui reposent illégitimement sur les personnels. Nous exigeons que l'acheminement des livrets vers chaque école soit pris en charge en intégralité par l'employeur.

La réponse à notre demande qui a été faite dans le processus de dialogue et qui appartient désormais au relevé de conclusions est totalement inacceptable :

« La diffusion dans les écoles s'effectue sous la responsabilité des académies. Chaque académie choisit sa solution de routage, soit via le marché national (jusqu'à la maille circonscription) soit via un marché académique dédié. »

Pourtant la réalité des faits contredit votre assertion :

- les inspecteurs, les directeurs et les conseillers pédagogiques sont sommés d'aller récupérer ces livrets dans les circonscriptions ou les DSDEN outre passant le cadre réglementaire de leurs obligations de service et de leurs missions ;*
- ces derniers utilisent leur véhicule personnel, sur leur temps de travail ou en dehors, sans aucune indemnisation, ni compensation, ni couverture adéquate ;*
- les secrétaires administratifs des circonscriptions subissent une charge considérable de travail pour gérer la logistique de réception et de redistribution des livrets pour chaque école ;*

La seule réponse qui nous est donnée se limite à nous expliquer que l'employeur fait le choix de laisser la main aux autorités académiques pour trouver une solution sans se soucier de ces choix et de leurs conséquences sur les personnels, ni de leurs irrégularités.

Le ministère est responsable du bon fonctionnement du service public d'éducation, il se doit d'être garant à la fois d'une gestion des ressources humaines respectueuse des personnels, de leurs missions définies dans les référentiels métiers, mais aussi d'un fonctionnement équitable sur l'ensemble des territoires.

Votre réponse sur les modalités de distribution des livrets d'évaluations nationales acte le fait que vous ne respectez pas vos obligations d'employeur et que vous exposez délibérément les personnels à des missions non réglementaires et des pratiques irrégulières.

Nous dénonçons une telle gouvernance et exigeons qu'une solution soit proposée. Il vous appartient d'organiser cette distribution sans s'en remettre aux rectorats, ni placer les personnels en situation irrégulière, ni les mettre en danger.

Tant que cette solution ne sera pas proposée, le SE-Unsa, A&I Unsa et le SI.EN-Unsa continueront d'appeler les personnels à ne pas se substituer aux services de livraison, et à refuser toute demande qui les placerait hors cadre ou risquerait de les mettre en difficulté juridique ou matérielle.

Dans l'attente d'une réponse concrète de votre part, nous nous tenons à votre disposition pour échanger plus avant sur ces questions essentielles et vous prions de croire à notre attachement profond au service public d'éducation.

Elisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale du SE-Unsa

Dominique Chassagne
Secrétaire général d'A&I Unsa

Sébastien Collet
Secrétaire général du Sien-Unsa

Copie à :

- *M. Christophe GEHIN, Directeur général des ressources humaines*
- *Mme Caroline PASCAL, Directrice générale de l'enseignement scolaire*
- *M. Stéphane AYMARD, conseiller social de la ministre*
-